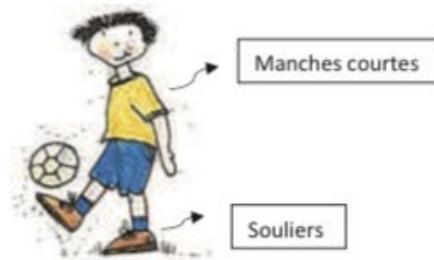
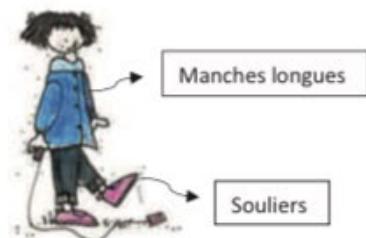


Thermomètre vestimentaire

16°C à 30°C



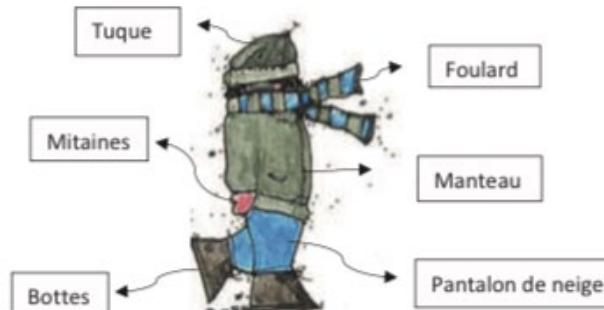
10°C à 15°C



0°C à 9°C



-1 à -25°C



** Le pantalon de neige est obligatoire pour les élèves de la 4^e à la 6^e année lorsqu'il y a de la neige.

** Pantalon de neige : Les élèves doivent porter leur pantalon de neige en respectant le thermomètre. Pour les élèves de la 4^e à la 6^e année, le pantalon de neige est obligatoire seulement lorsqu'il y a de la neige. Au printemps, l'équipe-école informera les élèves lorsqu'ils pourront les enlever sur l'asphalte.

***Bottes : Au printemps, l'équipe-école informera les élèves lorsqu'ils pourront les enlever sur l'asphalte. Il est important d'avoir une 2^e paire de souliers.